

Collège 2016 : une circulaire d'application qui confirme les orientations délétères du décret !

La circulaire parue le 30 juin détaille les modalités de mise en œuvre des divers dispositifs de la réforme du collège. Après avoir laissé fuiter une première version de ce texte dans lequel les réunions de mise en place de l'AP et des EPI devenaient obligatoires, sur des temps prévus dans l'emploi du temps, le gouvernement fait mine de faire marche arrière en gommant le caractère explicitement obligatoires de ces réunions. Mais si la nouvelle rédaction ne fait plus allusion aux missions des enseignants, il reste question « des plages horaires libres communes, qui facilitent le travail collectif », ce qui reste synonyme d'un **alourdissement non négligeable de la charge de travail**, tant les nouveaux dispositifs de la réforme du collège nécessitent une concertation quasi hebdomadaire.

Le texte confirme également les orientations des EPI et de l'AP : les EPI pourront être organisés sur une base trimestrielle ou semestrielle, laissant présager d'un casse-tête sans nom en terme d'organisation. Mais **ce type d'organisation se révèle surtout être une première brèche dans la définition hebdomadaire des services des enseignants, avec tous les risques d'annualisation du temps de travail que cela comporte**. Les EPI seront par ailleurs ouverts à « la participation d'autres personnels de l'établissement et les partenariats », accentuant le côté fourre-tout de cet objet qui mérite plus que jamais son nom d'objet pédagogique non identifié. Le rôle du conseil pédagogique comme prescripteur des prétendues bonnes pratiques pédagogiques est renforcé, notamment sur la mise en œuvre de

l'AP.

Enfin, à défaut de pouvoir convaincre les personnels, le Ministère continue son exercice d'imposition à marche forcée de cette réforme. La circulaire d'application prévoit un calendrier de formation de l'ensemble de la profession sur un temps extrêmement restreint. Lors de la présentation de cette circulaire, **la Directrice de la DGESCO a évoqué des formations pendant les vacances de la Toussaint !** Finalement, le Ministère a confirmé cette volonté de former coûte que coûte les personnels : les professeurs bénéficieront de 8 jours de formation : 3 sur les dispositifs propres à cette réforme (EPI, AP, pédagogie de la différenciation etc), 2 sur les nouveaux programmes et leur appropriation, et 3 plus spécifiquement consacrés au numérique. Confronté au rejet majoritaire de cette réforme, le Ministère a conçu un projet de formation pyramidale qui illustre sa volonté d'avancer à marche forcée, en utilisant les leviers des hiérarchies intermédiaires : de septembre à la Toussaint, les équipes de direction et les formateurs, de novembre à décembre, les membres du conseil pédagogique, et de janvier à mai 2016, formation des autres enseignants et CPE. Sans grande surprise, cette circulaire confirme donc les orientations délétères du décret publié au BO le 19 mai 2015. **Elle révèle tous les dangers d'un certain nombre de dispositifs et confirme la nécessité d'une mobilisation d'ampleur pour obtenir l'abrogation des textes officiels instituant le collège voulu par le gouvernement mais rejeté par la profession.**



Communiqué de presse de l'intersyndicale le mardi 1^{er} septembre

Alors qu'en cette rentrée les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader (effectifs alourdis, services partagés, moyens insuffisants...), les organisations syndicales du second degré SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires, SUD Éducation, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA CFE-CGC réaffirment leur rejet d'une réforme du collège qui n'apportera aucune amélioration, ni pour les élèves, ni pour les personnels. Elles constatent que la circulaire d'application publiée le 2 juillet ne fait que confirmer les orientations auxquelles elles s'opposent : mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, inégalités accrues entre les élèves et nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales restent déterminées à combattre cette réforme, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases.

Elles appellent les personnels à refuser toute anticipation de la réforme, quelle qu'elle soit. Elles dénoncent la mise en place d'une formation obligatoire à la réforme, qui ne répond nullement aux demandes des personnels.

Alors que le ministère repousse de mois en mois la publication du bilan du lycée Chatel, elles soulignent le danger d'une nouvelle réforme du lycée s'inspirant de celle du collège et qui ne ferait que renforcer les logiques précédentes.

Les organisations syndicales dénoncent le refus de la ministre de tout dialogue réel, et sa volonté d'imposer sa réforme du collège contre l'avis de la grande majorité des personnels concernés.

La ministre persiste à vouloir passer en force et porte la responsabilité du conflit. Face à ce blocage les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires, SUD Éducation, SIES-FAEN, SNCL-FAEN CNGA CFE-CGC appellent les personnels à la grève nationale le 17 septembre.

Elles les invitent à se réunir en assemblée générale, en heure d'information syndicale pour la préparer et l'organiser ainsi qu'à s'adresser aux parents, notamment en faisant signer la pétition intersyndicale.

A défaut du retrait des textes relatifs à la réforme du collège, l'intersyndicale organisera une manifestation nationale en octobre.



Collège 2016 : un décret, ça s'abroge !

« Un malentendu s'est installé ».

Les propos de la Ministre de l'Éducation Nationale témoignent du fossé grandissant entre la Ministre et les personnels du Second degré. En mettant la forte mobilisation de la profession sur le compte d'un malentendu, Najat Vallaud Belkacem feint d'ignorer la colère réelle et profonde que les vacances d'été n'ont pas entamée.

Ce n'est pas un « malentendu » ou une méconnaissance de la réforme du collège qui explique la forte mobilisation des personnels en mai et juin dernier, ou qui alimente le décrochage des enseignants dans les intentions de vote pour le PS. C'est au contraire une parfaite maîtrise des enjeux et des conséquences désastreuses de cette réforme (augmentation des inégalités entre élèves et établissements, nouveaux dispositifs qui sont des leurres et qui appauvrissent le cursus scolaire d'un élève, alourdissement de la charge de travail, caporalisation...) qui explique le rejet massif de cette réforme.

Imposer une réforme contre l'avis de la profession est désastreux pour le système éducatif que la Ministre prétend réformer et témoigne d'un mépris inacceptable envers les personnels. **Le SNES-FSU, dans le cadre d'une large intersyndicale, poursuit, déterminé, les actions pour obtenir l'abrogation des textes officiels (décret et arrêtés) et élargir la mobilisation, en y associant les parents d'élèves, de plus en plus conscients des méfaits de cette réforme, comme l'ont montré divers sondages cet été.**

Un plan d'action a été défini par le SNES-FSU pour les prochaines semaines, et cette publication doit permettre d'organiser la mobilisation dans les établissements : double page centrale pour reprendre les éléments clés de la réforme en heure d'information syndicale et à l'occasion de rencontres avec les parents, page 4 pour connaître les dernières innovations du Ministère en la matière, parues dans la circulaire d'application.

L'abrogation du décret est possible ! Ces dernières années, deux décrets instituant des réformes très contestées par la profession ont été retirés, après leur publication, suite à une mobilisation très suivie des personnels (décret de Robien en 2002 et décret Chatel en 2012). C'est donc par la mobilisation de tous qu'il sera possible d'obtenir l'abrogation de cette réforme et la construction d'un projet réellement émancipateur et démocratique.

Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénititay
Co-secrétaires généraux

Le plan d'action pour obtenir le retrait de la réforme

- **Jeudi 17 septembre : grève** à l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD Éducation...).
- **Manifestation à Paris** (lieu à déterminer : informations sur notre site : www.versailles.snes.edu).
- **De mi-septembre à mi-octobre :** organisations de réunions parents-professeurs, tractages dans des lieux publics pour informer et mobiliser l'opinion (plus d'informations auprès de votre section départementale).
- **Samedi 10 octobre :** manifestation nationale des enseignants et des parents d'élèves (date en cours de validation).



Y voir clair dans une grille horaire en trompe-l'œil !

Présentation de la grille horaire par le Ministère

	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}	
	Existant	Collège2016	Existant	Collège2016	Existant	Collège2016	Existant	Collège2016
Français	5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4
LV1-LV2	4	4	3	3+2,5	6	3+2,5	6	3+3,5
HG - EMC	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5
Arts plastiques - Education Musicale	2	2	2	2	2	2	2	2
Maths	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
SVT	1,5		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Techno	1,5	4	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
SPC	0		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3
Total heures-élèves	27	22,5+3	25	22+4	28	22+4	28,5	22+4
Marges heures prof	1	2,75	0,5	2,75	0,5	2,75	0	2,75
Total heures-profs	28	28,75	25,5	28,75	28,5	28,75	28,5	28,75

L'élève va-t-il bénéficier de temps pour travailler en petits groupes ?

Seule cette marge permet de travailler en groupes. Avec 2,75h, il faudra choisir de travailler en petits groupes en EPI OU en accompagnement personnalisé OU en Sciences OU en Langues Vivantes OU financer le Latin et le Grec qui ont disparu de la grille en tant qu'option...

Conclusion : La marge n'est pas suffisante pour assurer les petits groupes dans toutes les matières qui en auraient besoin afin de faciliter l'apprentissage des élèves. Chaque établissement choisira comment utiliser cette marge ; il y aura donc là aussi des différences marquées entre les collèges (ici des petits groupes en Sciences Expérimentales, là en Langues...). Dans le même temps, les effectifs augmentent dans les classes : face à la pression démographique, connue de tous, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a supprimé des postes par milliers ; quant aux créations de postes promises depuis 2012, elles sont notoirement insuffisantes. Résultat : **près de 2/3 des classes ont plus de 25 élèves !** Et la réforme du collège ne permettra donc pas d'assurer des temps, indispensables, pour les demi-groupes.

4000 collèges en France, 4000 organisations horaires différentes : il y aura autant de parcours scolaires que d'établissements sur le territoire.

Cette réforme consacre la disparition de tout cadre national, ouvrant la porte à l'aggravation des inégalités entre les établissements et donc entre les élèves.

- En 6^{ème} : disparition des horaires fixes en SVT, Physique-Chimie et Technologie. Ainsi d'un collège à l'autre, les horaires de ces disciplines pourront changer. En 6^{ème} au collège Papillon, il pourrait y avoir 1h de Technologie, contre 2h au collège Luciole !
- Chaque établissement aura la possibilité de moduler les horaires des disciplines comme il l'entend sur les classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} si bien que les horaires de Mathématiques en 4^{ème}, par exemple, pourront être différents d'un établissement à un autre (art.2 de l'arrêté du 20 mai 2015).

Conclusion : un élève qui change de collège pendant sa scolarité pourrait être pénalisé en ne retrouvant pas la même organisation des horaires et des disciplines que dans son précédent établissement. L'entrée et la réussite au lycée seront rendues encore plus compliquées, avec des élèves venant de collèges différents et ayant donc suivi des parcours complètement différents.

La réforme du collège maintient-elle ou diminue-t-elle les horaires disciplinaires ?

- A) 20 % des horaires disciplinaires sont supprimés pour financer de nouveaux dispositifs, l'accompagnement personnalisé et les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), soit 3h en moins en 6^{ème} pour l'Accompagnement Personnalisé et 4h en moins en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour l'Accompagnement Personnalisé et les EPI.
- B) C'est dans chaque établissement que seront décidées les réductions d'heures par discipline pour financer l'accompagnement personnalisé et les EPI, provoquant ainsi un premier éclatement des cadres d'une scolarité commune pour tous les collégiens.
- C) Un exemple : en 6^{ème}, le collège Papillon met en place les 3h d'accompagnement personnalisé en Français, Mathématiques et Histoire-Géographie.

Les horaires réels seront donc de 3,5h (4,5h - 1h d'AP) en Français contre 5h aujourd'hui, de 3,5h en mathématiques contre 4h aujourd'hui, de 2h en Histoire-Géographie contre 3h aujourd'hui.

Conclusion : à l'opposé des slogans du Ministère, la réforme du collège organise une importante baisse des horaires disciplinaires par rapport à l'existant, 2,5h en moins en classe de 6^{ème}, 1h en 5^{ème}, 4h en 4^{ème} et 6,5h en 3^{ème} soit sur la scolarité du collège, 504 heures en moins d'enseignements disciplinaires !

L'élève bénéficiera-t-il de temps d'accompagnement personnalisé toutes les semaines ?

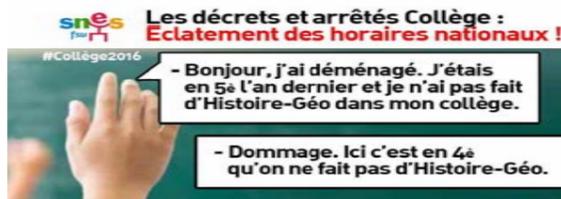
L'accompagnement personnalisé, selon le Ministère, doit permettre de « s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et leur [sic !] permettre d'approfondir leurs apprentissages. Ces temps d'accompagnement personnalisés serviront aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail ». « Tous les élèves bénéficieront du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé ». (dossier de presse du ministère).

Reprenons l'exemple du collège Papillon en 6^{ème}. Les élèves ont 1h d'accompagnement personnalisé en Français, en Histoire-Géographie et en Mathématiques financée par la réduction d'une heure de cours dans chaque discipline.

Comme tous les élèves de 6^{ème} doivent avoir le même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé, il y a deux choix :

- soit le professeur fait 1h d'accompagnement personnalisé chaque semaine en classe entière, mais ce n'est plus de l'accompagnement personnalisé...
- soit le professeur fait 1h d'accompagnement personnalisé en petits groupes de 7 élèves par exemple pour une classe de 28, mais les élèves n'ont de l'accompagnement que toutes les 4 semaines !

Conclusion : L'accompagnement personnalisé, organisé par le Ministère, est un leurre qui ne permet pas de remédier à la difficulté scolaire.



Les enseignements pratiques interdisciplinaires : solution magique face aux difficultés ? Que fera vraiment l'élève ?

Les EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires, sont annoncés comme étant le remède ultime contre l'ennui des élèves. La Ministre oublie au passage que cela fait longtemps qu'il n'y a plus de cours magistral au collège, et que l'aggravation des difficultés des élèves trouve son origine dans bien des causes qu'elle se refuse à combattre (augmentation du nombre d'élèves par classe...).

Les EPI ont pour objectif d'amener les élèves à réaliser une production concrète (maquette d'éolienne, magazine sur le train à vapeur, construction d'un débat...) sur des thèmes définis à l'avance, et qui croisent l'apport de plusieurs disciplines (par exemple, Histoire-Géographie et SVT sur le développement durable).

À bien y regarder, ces EPI sont de la poudre aux yeux :

- Ils viennent se substituer aux horaires disciplinaires : par exemple, si l'EPI développement durable se fait sur la base de 2h, cela signifie que l'élève aura 1h en moins en Histoire-Géographie et 1h en moins en SVT par semaine.
- L'enveloppe horaire est notoirement insuffisante : pendant que le professeur s'occupera d'un groupe, les autres devront travailler seuls.
- Il s'agit d'un dispositif peu ambitieux : prépare-t-on les élèves aux exigences de la société actuelle en diminuant les horaires disciplinaires, d'une part, et en proposant des réalisations pratiques comme celles suggérées par le Ministère ?

Le Québec a mis en œuvre, sous le nom de « Renouveau pédagogique » une réforme du Second degré sur le modèle de celle que conçoit le Ministère aujourd'hui : dilution des disciplines dans des domaines interdisciplinaires et approche par compétences.

Mais la forte contestation de cette réforme par les parents et les enseignants a contraint le Gouvernement du Québec, 7 ans après sa mise en place, à financer une enquête scientifique qui a comparé les résultats de cohortes d'élèves avant la réforme et après celle-ci. Le bilan est terrible : les résultats des élèves ont baissé, et plus fortement pour les élèves issus des classes populaires.

Faut-il s'obstiner à appliquer un modèle qui ne marche pas ?

LE COLLÈGE A BESOIN D'UNE RÉFORME MAIS PAS DE CELLE-CI !

Cette réforme n'est pas ce qu'annonce le Gouvernement : elle organise une baisse des horaires disciplinaires, ne permet pas un réel accompagnement personnalisé, et consacre le règne des inégalités avec une définition locale des enseignements et des horaires.

Cette réforme ne fera pas mieux réussir l'élève puisque, derrière une communication bien rodée, se cachent des dispositifs qui ne permettront pas de faire face aux exigences de la société actuelle.

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU POUR UN COLLÈGE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

- Diminution des effectifs dans les classes
- Des dédoublements dans toutes les disciplines, garantis dans des grilles nationales
- Un collège structuré par les disciplines scolaires
- Des temps de concertation intégrés au service des enseignants
- Davantage de mixité scolaire à travers une réflexion sur la carte scolaire
- Des pratiques diversifiées rendues possibles par une formation digne de ce nom